

RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ORGANISATEURS

Le Comité Organisateur, en concertation avec la Commission Vétérinaire/Délégué Vétérinaire, est responsable de la mise à disposition d'un nombre suffisant d'écuries, d'une intendance vétérinaire adéquate et de l'organisation du Contrôle des Médications.

1. Les écuries :

1.1 Mise à disposition d'écuries convenables avec suffisamment de lumière et ventilation. Des boxes d'au moins 9m² (soit 3m x 3m si possible) doivent être fournis. Il est recommandé que 20% des boxes soient d'au moins 12 m² (soit 4m x 3m si possible) pour loger les chevaux de grande taille. Tous les boxes doivent être nettoyés et désinfectés avant l'arrivée et après le départ des chevaux.

1.2. Prévoir au moins 2 boxes pour les chevaux malades ou blessés.

1.3. Mise à disposition de paille non poussiéreuse, copeaux et/ou litière de papier ainsi que de l'eau et de la nourriture de bonne qualité.

1.4. Prévoir des installations d'isolement appropriées suffisamment éloignées des écuries tout en restant dans un périmètre sécurisé (notamment des boxes de quarantaine).

1.5. Mise à disposition d'un bureau (préfabriqué de type Portakabin) pour la Commission Vétérinaire/Délégué Vétérinaire équipé de toutes les installations nécessaires au secrétariat.

1.6. Prendre les mesures de précaution nécessaires en cas d'incendie et prévoir des solutions pour tous les cas d'urgences similaires.

1.7. S'assurer que les écuries sont propres et exemptes de tout vecteur possible de maladies équines.

1.8. Les chevaux n'ayant pas été vaccinés contre la Grippe Equine conformément à l'Annexe VII (ex : les chevaux qui participent à des compétitions nationales qui ont lieu dans le cadre de concours internationaux ou comme indiqué dans l'Art. 139.2 du Règlement Général) ne doivent pas être logés à proximité de ceux qui sont vaccinés.

1.9 Il est recommandé que les chevaux de passage soient placés dans des écuries séparées des chevaux du pays et que les différents secteurs d'écurie soient attribués en fonction de la région d'origine (ex : 2 secteurs pour les chevaux de l'UE, un secteur pour les chevaux d'Amérique du Nord, un secteur pour les chevaux d'AUS/NZL, etc.).